



Production et gestion d'attributs identitaires

Alexandre Coutant, Thomas Stenger

► **To cite this version:**

Alexandre Coutant, Thomas Stenger. Production et gestion d'attributs identitaires. Les Cahiers du numérique, Lavoisier, 2011, 7 (1), pp. 61-74. hal-00843272

HAL Id: hal-00843272

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00843272>

Submitted on 11 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction. Problématiques identités

Le concept d'identité numérique bénéficie actuellement d'une popularité qui amène à interroger quelle réalité il est censé recouvrir. De l'emploi de plus en plus fréquent du pluriel « les identités numériques » aux propositions de dénominations alternatives comme traces numériques, présence numérique, expression de soi, se dessine une multiplicité de points de vue et manières radicalement différentes de définir ce concept selon les disciplines engagées. Celles-ci peuvent renvoyer aux « identifiants socle » de l'individu (Itéanu, 2008), aux manières de ménager sa face dans de nouveaux contextes de sociabilité (Boyd, 2008 ; Coutant *et al.*, 2010) ou de chercher la reconnaissance (Granjon *et al.*, 2010) et de leurs conséquences pour le droit (Clarke, 2009), aux logiques de consommation engendrées par le processus identitaire (Parmentier & *al.*, 2009), à la composition de « dossiers numériques » (Solove, 2007), à l'emprise technologique exercée sur les individus (Georges, 2009), ou encore aux façons d'exercer (ou non) son droit à l'anonymat et à la vie privée et des moyens d'aider l'individu dans la gestion de sa présence numérique (Merzeau, 2010 ; Marwick *et al.*, 2010 ; Lacour, 2008).

Pour autant, cette profusion de sens rendant l'appréhension de l'identité délicate n'est pas récente. Les théories de l'identité achoppent depuis longtemps sur le flou intrinsèque de cet objet de recherche pour des disciplines aussi diverses que le droit, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, les sciences politiques, l'histoire¹ et, dans le cas de l'identité numérique, l'informatique (Kaufmann, 2001, 2004 ; Martuccelli, 2002 ; Piazza, 2004 ; Berrebi-Hoffmann, 2009 ; Calame, 2008).

Loin de délégitimer cet objet de recherche, cette polysémie encourage au contraire à l'aborder comme une opportunité de mettre en place une approche complexe du phénomène (Morin, 1989). C'est ce que propose d'entamer cet article en se fondant sur la première phase d'un projet de recherche (Identic²), portant sur l'accompagnement au développement d'un service de vérification de l'identité numérique. Les questions soulevées portent sur la nécessité, l'opportunité, la désirabilité et l'acceptabilité de tels outils de gestion de ces identités numériques selon les contextes dans lesquels les individus évoluent en ligne. Elles ont donné lieu à une vaste revue de littérature interdisciplinaire étudiant à la fois les modèles de l'identité numérique et les contextes d'usage (e-commerce, promotion de soi – notamment à finalité professionnelle, sociabilité, jeux et paris en ligne). Des entretiens individuels et de groupe (n = 49) ont également été menés avec des internautes participant à ces différents contextes. Ils ont permis de mesurer les intérêts et limites des conceptions des identités numériques retrouvées à travers la littérature en les comparant à une analyse compréhensive de leurs usages quotidiens ainsi que de la conscience et maîtrise qu'en ont les internautes. En s'interrogeant sur les modalités d'un service de vérification de l'identité numérique (attentes, acceptabilité, scripts d'usage), cette phase souligne l'interdépendance de logiques culturelles, sociales, industrielles, juridiques, économiques et politiques.

Une première partie montre l'intérêt heuristique d'un questionnement sur la gestion de ses identités numériques. Les différents attributs identitaires retenus selon les disciplines s'intéressant à cet objet sont alors passés en revue dans les deux parties suivantes. Les « mutilations »³ inhérentes à chaque point de vue focalisé argumentent en faveur d'une approche interdisciplinaire des identités numériques, qui permettra dans une quatrième partie de proposer l'ébauche d'un modèle complexe d'appréhension des attributs identitaires.

Identité et identités numériques : entre état et processus

La question de la gestion des identités numériques, dans le contexte de la multiplication des traces

¹ . Voir aussi les études consacrées aux « arts de soi-même » par Foucault (2001), ou Coutant (2011) pour une application aux réseaux socionumériques.

² . <http://www.laposte.fr/Le-Groupe-La-Poste/Actualites/IDENTIC-une-identitenumerique-certifiee>.

³ . Au sens où l'entend Morin (1989) : « l'ennemi de la complexité, ce n'est pas la simplicité, c'est la mutilation [...] La mutilation peut prendre la forme de conceptions unidimensionnelles ou de conceptions réductrices ».

laissées consciemment ou non par les utilisateurs (Arnaud *et al.*, 2009), constitue un point d'entrée particulièrement stimulant pour initier une telle démarche. Elle renvoie effectivement à de nombreux enjeux : droit à l'anonymat ou à l'oubli mais aussi usurpation d'identité, établissement de la confiance nécessaire aux interactions interpersonnelles ou marchandes, exploitation marketing ou managériale des traces individuelles, garantie d'espaces où initier des interactions en maîtrisant la visibilité de celles-ci. Préoccupations politiques, commerciales, organisationnelles, économiques, sociales et de sociabilité s'y trouvent profondément reliées. Plus encore, cette question mobilise des conceptions fortement différentes de ce à quoi renvoie la notion d'identité numérique, selon que l'on se place du point de vue de l'utilisateur, des plateformes, des pouvoirs publics, du législateur, des instances de normalisation ou de l'ingénieur concevant l'outil. La complexe articulation entre logiques d'usage, d'exploitation et de conception rend difficile à comprendre l'apparente impudeur dont témoignent les usagers du web participatif (Cardon, 2008) et leur désintérêt pour apprendre à gérer leurs identités numériques (Stenger *et al.*, 2010). Proposer des outils de protection de nos identités numériques devient dans ce contexte une gageure, qui plus est lorsque les plateformes modifient régulièrement leur politique de confidentialité et le paramétrage associé (Stenger *et al.*, 2010). Les échecs répétés à donner aux individus la pleine connaissance et maîtrise de leur visibilité sur cette plateforme permettent de prendre conscience de dimensions aux logiques profondément différentes. Entrent en compte aussi bien l'encadrement juridique des données personnelles, l'affordance des plateformes, les compétences des individus pour employer leurs fonctions ou prendre conscience des différents contextes de visibilité dans lesquels ils se trouvent et enfin le goût et l'intérêt pour administrer son anonymat selon les contextes.

Kaufmann (2004), dans son analyse de l'émergence de l'« invention de soi », parle de *concept* « *barbe-à-papa* » pour qualifier l'identité, tant les contextes d'utilisation et les éléments qui lui ont été associés sont pléthore. Il reprend ainsi la métaphore employée par Goffman pour illustrer le fait que le processus identitaire s'apparente à « un enregistrement unique et ininterrompu de faits sociaux qui vient s'attacher, s'entortiller, comme de la « barbe à papa », comme une substance poisseuse à laquelle se collent sans cesse de nouveaux détails biographiques » (1975, p. 74). Deux conceptions radicalement opposées envisagent respectivement l'identité comme un état (immuable) et comme un processus (en permanente évolution). Ces deux conceptions pouvant d'ailleurs constituer les deux pôles d'un continuum. Kaufmann souligne qu'Erikson, introducteur du concept d'identité en sciences sociales, n'a pas clarifié la différence entre les deux, laissant ainsi l'usage social mettre en avant une conception simplificatrice et immuable de l'identité correspondant davantage aux besoins d'encadrement de l'état (Piazza, 2004)⁴. Dans le fonctionnement en « double hélice » (Kaufmann, 2004, p. 175) de l'identité, à la fois phénomène cherchant la stabilité et processus d'invention de soi, le fait que le terme ait d'abord servi dans l'usage courant et administratif a eu pour impact d'occulter la dimension processuelle. De cette situation découlent deux principales sous-estimations du processus identitaire : l'une concerne son ambivalence, qui lui fait tout autant chercher à demeurer identique qu'à s'inventer différent et l'autre sa dimension interactionniste, qui implique non seulement que les identités constituent les « produits énigmatiques de deux dynamiques potentiellement antagoniques, en vertu desquelles chacun ne peut dire « je » qu'en disant et en pensant aussi « nous » » (Mesure *et al.*, 1999, p. 12) mais aussi que « l'individu doit compter sur les autres pour compléter un portrait de lui-même qu'il n'a le droit de peindre qu'en partie » (Goffman, 1974, p. 75).

Ces vieux problèmes se posent de la même manière en ce qui concerne les identités numériques. Arnaud (2011) le soulevait récemment⁵ en distinguant les catégories de l'*Ipsé* et de l'*Idem* : une combinaison de différences (*Ipsé*) réunies au sein d'un individu (*Idem*). Le problème de la multiplication des activités en ligne résulte de l'importante visibilité donnée à la première tandis que l'encadrement juridique comme technique n'est habitué à s'occuper que de la seconde.

Le pluriel appliqué aux identités numériques prend ici tout son sens : elles concernent un ensemble hétéroclite d'éléments provenant de différentes sources, humaines ou logicielles (et pas uniquement de l'individu), de différents contextes (qui vont influencer sur leur sens), poursuivant différentes logiques (tentative

⁴ . Une conception favorisée dans le quotidien, comme le souligne Lahire lors d'un entretien faisant suite à la publication de l'*Homme Pluriel* : « Le « soi » cohérent, unique, cette identité personnelle identique à elle-même en tout lieu, en toute circonstance, est en effet une illusion, mais une illusion socialement bien fondée, c'est-à-dire une illusion qui trouve de nombreux supports linguistiques, symboliques, sociaux (le nom et le prénom, les différents codes et numéros personnels, les diverses occasions verbales de reconstruction *a posteriori* de la cohérence d'un parcours, d'une identité, d'un « caractère »...) » (<http://www.homme-moderne.org/societe/socio/blahire/entrev HP.html>)

⁵ . Séance d'ouverture du séminaire *Identités Numériques* organisé à l'Institut des Sciences de la Communication du CNRS (<http://www.iscc.cnrs.fr/spip.php?article1201>).

de stabilisation d'une image de soi ou au contraire invention de soi) et produits de manière plus ou moins conscientes (de l'activation spontanée de dispositions incorporées aux positions les plus réflexives).

Face à cette complexité, les approches spécialisées ne retiennent en général qu'un ensemble fini de critères définitoires. La revue de littérature – menée en droit, sciences de l'information et de la communication, informatique, sciences de gestion, sociologie et sémiotique – permet effectivement de mettre en lumière deux approches principales de l'identité numérique.

Une identité régaliennne

Un modèle très présent peut être qualifié d'identité régaliennne. Sont alors pris en compte les « identifiants socles » (Itéanu, 2008, p. 5) permettant l'identification : nom, prénom, adresse, date de naissance, etc. Les éléments ressortant davantage de l'invention de soi et ayant trait aux goûts, valeurs, pratiques sont alors ignorés. L'encadrement des attributs identitaires retenus s'en trouve facilité puisqu'il s'agit de traits stables et pérennes. La limite, majeure, consiste dans le fait que, comme nous venons de le souligner, les enjeux associés aux identités numériques concernent justement la mise en visibilité des éléments que l'identité régaliennne exclut de son champ d'analyse. Le désintérêt pour la gestion de sa présence numérique ne peut pas non plus être expliqué par cette vision focalisée sur l'Idem, dont le modèle de gestion reste la carte nationale d'identité (CNI) en France ⁶. Or, ce dernier n'est que très partiellement adapté au contexte spécifique du numérique. Tout d'abord, l'accessibilité et la pérennité des traces et informations laissées sur Internet diffèrent totalement de la visibilité ponctuelle et limitée qu'offre la CNI (il est difficilement possible de relier les informations identitaires contenues sur la carte à un ensemble vaste de pratiques, usages, goûts, relations sociales, etc.). Par ailleurs, l'usage de la carte nationale d'identité ne nécessite pas vraiment d'apprentissage ni de mise à jour régulière. Avec les identités créées en ligne, on jongle avec beaucoup plus de critères et de valeurs, eux-mêmes évolutifs. Cette pratique demande beaucoup d'efforts, un apprentissage coûteux et qui prend du temps.

Battisti (2010, p. 27) souligne qu'il existe déjà des outils techniques aux objectifs de respect de la vie privée ambitieux et qu'il suffit de les encourager par un encadrement juridique et la labellisation par des organismes de confiance (comme la CNIL). Elle ajoute qu'ils pourraient enclencher un cercle vertueux « lorsqu'ils seront reconnus par les internautes ». On voit ainsi passée très rapidement la fondamentale question de l'appropriation de ces outils et normes par les utilisateurs. Et c'est bien sur ce point que les systèmes, au demeurant très conscients de la diversité des facettes identitaires ⁷, échouent faute d'avoir intégré dans leur conception le désintérêt très fort des utilisateurs pour apprendre à gérer leurs traces.

Malgré des déclarations de forme sur les « risques d'Internet », les utilisateurs se trouvent très souvent dans des contextes où ils ne perçoivent pas l'intérêt d'un apprentissage à la gestion de son identité, faute de conscience des enjeux associés ; Nissebaum (dans Marwick *et al.*, 2010) les regroupe sous trois axes : 1) le contrôle et le tracking, 2) la dissémination et la publication, 3) l'agrégation et l'analyse. Ainsi, la notion théoriquement satisfaisante d'*opt-in* ne peut s'appliquer efficacement dans les faits ⁸ : la majorité des utilisateurs coche les cases ou accepte les demandes d'accès à leurs données personnelles sans prendre connaissance des contenus rendus ainsi disponibles. Ce grand écart entre le principe théorique et la réalité des usages revêt une importance majeure dans un contexte influencé par le discours américain, où le droit estime que si l'on partage des informations avec une tiers-partie, on ne peut avoir d'exigences sur ce qu'elle en fait. Une conception difficile à tenir dans le contexte actuel d'internet où de nombreuses traces sont produites de manière inconsciente ou par d'autres individus. La difficulté à saisir la différence entre privé et public rend inopérante la conception classique du choix éclairé de l'individu concernant ce qu'il accepte ou non de rendre public (Palfrey, 2008). Soulignons la position d'Arnaud *et al.* (2009), qui soulèvent non un « big brother » organisé par l'État et/ou les entreprises mais une « surveillance consentie généralisée ». Or,

⁶ . Qui, rappelons-le, est portée et utilisée par beaucoup alors qu'elle n'est pas obligatoire.

⁷ . Comme le démontrent les nombreux services déclinant le principe des portefeuilles d'identité.

⁸ . « Le principe du consentement préalable (*opt-in*), lequel doit être exprès pour les données dites sensibles, s'impose désormais face au principe de l'*opt-out* reposant sur la possibilité de « sortir » d'un traitement [...] le consentement contribue-t-il pour autant à une meilleure maîtrise de la personne sur les données la concernant ? La réponse ne peut être que nuancée car le consentement, lequel doit être indubitable, et peut être purement formel ou machinal, forcé et surtout non éclairé. Et pour éclairer le consentement de la personne, c'est justement l'information qui fait cruellement défaut : nombreux sont en effet les traitements purement et simplement ignorés par les personnes » (Blandin dans Licoppe, 2009, p. 167).

les données personnelles semblent bien être la première monnaie de l'économie numérique. Leur propos consiste donc moins à s'opposer à l'évolution d'internet, dont ils soulignent les nombreux avantages, que de mettre en place un cadre de fonctionnement facile d'accès pour l'individu afin qu'il puisse exercer ses droits en connaissance de cause. La formation joue alors un rôle majeur, que ce soit dans la maîtrise des outils techniques ou dans la compréhension de l'accessibilité par diverses audiences des informations personnelles. Ce rôle d'accompagnement de l'utilisateur dans un contexte sociotechnique nouveau ne relève pas uniquement des pouvoirs publics ou des associations mais aussi des entreprises intégrant le marché de l'identité numérique, qui ne peuvent faire l'économie d'une réflexion politique et éthique sur la portée des outils qu'ils développent.

Une identité égocentrée ?

Un second modèle peut être qualifié d'*identité égocentrée*. Georges (2009) propose trois formes d'identité numérique : « l'« identité déclarative » se compose de données saisies par l'utilisateur (exemple : nom, date de naissance, photographie). L'« identité agissante » se constitue du relevé explicite des activités de l'utilisateur par le système (exemple : « x et y sont maintenant amis ») ; l'« identité calculée » se manifeste par des variables quantifiées produites d'un calcul du système (exemple : nombre d'amis, nombre de groupes) ». Ce modèle rappelle la diversité des données circulant sur internet et pointe le rôle joué par le système logiciel. Ce dernier prend part à l'organisation et à la hiérarchisation des informations délivrées par l'utilisateur. Il interfère donc dans l'« autodescription » effectuée par la personne ainsi que dans le cadrage de la scène des interactions. Il n'a donc rien de neutre. Ce modèle souligne bien que l'identité numérique se compose d'un flux incessant de données et non d'un ensemble limité et pérenne d'éléments⁹.

S'il permet de prendre conscience à quel point l'identité numérique résulte d'une co-construction entre les sites et leurs usagers, ce modèle comporte néanmoins de nombreux points aveugles sur les usages des internautes.

Le premier renvoie aux arts de faire des utilisateurs et à leur appropriation des plateformes. En quoi des modifications de statut et de profil sont-elles différentes de la description que l'on fait de nous sur un réseau socionumérique ? Les distinguer revient à considérer que les classifications proposées par la plateforme (la description serait pérenne et ne se remplirait qu'une fois ; les statuts seraient eux-mêmes amenés à changer plus régulièrement) seraient respectées par les utilisateurs. Or ceux-ci font preuve de bien plus de créativité (Coutant *et al.*, 2010 ; voir aussi les essais artistiques ayant immédiatement tiré parti de la nouvelle interface de Facebook¹⁰). Les utilisateurs s'approprient les différents outils proposés par la plateforme, les détournent pour mettre en valeur des dimensions de leur identité.

De plus, la distinction entre déclaration et action est fragile. Elle oublie que la pratique déclarative en ligne, passant par une médiation technique, relève nécessairement de l'agissant. En conséquence, les distinctions de conscience et de contrôle des informations par l'individu sous-entendues par ces deux formes d'identité se révèlent peu claires. À titre d'exemple, l'indication d'un nouvel ami constitue certes une trace déposée par la plateforme mais elle fait nécessairement suite à une démarche volontaire de l'utilisateur. L'identité calculée accorde aussi une place centrale au système qui ne prend pas la mesure des braconnages auxquels ces calculs donnent lieu (course aux amis et aux commentaires passant par de nombreuses tactiques pour « gonfler » les résultats mais aussi luttes entre différentes normes sociales où certaines déprécient cette course aux amis – cf. Coutant *et al.*, 2010 ; Boyd, 2008). Si les détournements sont évoqués par Georges, ils sont envisagés comme des résistances à la marge face à un système réussissant en grande partie à imposer son ordre. L'adoption de configurations sociotechniques se laisse pourtant mal enfermer dans cette dichotomie ordre/résistances à la marge. Elle correspond davantage à une co-construction où le « script » initial intègre peu à peu les logiques des différents acteurs en jeu, dont les utilisateurs, tandis que ceux-ci adaptent leur quotidien à ces nouveaux outils (Akrich *et al.*, 2006). L'emprise des systèmes du web 2.0 ne peut être déduite qu'au prix de l'oubli de ces nombreux témoignages de l'« adaptation » (Akrich, 1998) de ce dernier aux logiques des utilisateurs.

⁹ Avec une conception fort éloignée de l'identité égocentrée, Merzeau (2010, p. 31) en arrive aux mêmes conclusions : « Il n'y a plus d'un côté une identité stable (à protéger ou à exhiber) et de l'autre des données qui circulent, mais le façonnage réciproque et continu d'une présence informationnelle. La valeur de l'information est déterminée par son degré de personnalisation, et les contours de l'identité sont eux-mêmes modifiés par les flux de données ».

¹⁰ . <http://fr.techcrunch.com/2010/12/13/vague-alexandre-oudin/>

En outre, la co-construction en ligne de l'identité avec l'ensemble des participants est occultée. Pourtant, le web participatif illustre particulièrement ces phénomènes de négociation des identités où les internautes sont à la fois conscients de l'évaluation des autres et aussi acteurs de la construction de l'identité numérique de leurs interactants (par leurs tags, commentaires, etc.).

En synthèse, il est impossible de caractériser *a priori* une donnée identitaire car elle évoluera selon le contexte, l'audience et même dans le temps : les utilisateurs de Facebook diffusent à une large audience des informations qu'ils ne voudraient pas voir tomber entre les mains d'inconnus, employeurs ou représentants des pouvoirs publics ; un cadre souhaitera que son profil professionnel soit repéré par un potentiel employeur, mais pas forcément par son patron actuel ; les participants à des communautés d'intérêt assument leurs déclarations devant une audience relativement élargie mais ne souhaitent pas pour autant qu'elle en arrive à être indexée par Google ; les clients d'un site de e-commerce apprécient la personnalisation de l'offre proposée par la plateforme mais ne verraient pas obligatoirement d'un bon œil que leur profil de consommation soit revendu à d'autres plateformes ou à des publicitaires.

Pour un modèle de « la production des identités numériques »

En définitive, Trudel (dans Lacour, 2008) pointe les limites des visions régaliennes ou égocentrées. La première surestime la rationalité et les compétences des usagers. Les deux, en cherchant à caractériser les données personnelles, souvent en cercles concentriques allant du plus intime au plus public, occultent que leur définition passe par qui les produit¹¹ – ce sur quoi la démarche égocentrée insiste en ce qui concerne l'impact du système, mais pas des interactants humains – et surtout par qui y a accès – ce que nous ne trouvons dans aucun des modèles.

Les enjeux soulevés par les identités numériques échappent à ces visions partielles, comme le souligne Itéanu (2008) à propos du droit à l'image en reconnaissant la multiplicité des niveaux de normes impliqués dans leur logique : « pour trouver une solution au problème du droit à l'image sur les réseaux, il faudrait que le législateur et la loi prennent conscience de l'existence de nouvelles normes qui façonnent la société et qui lui échappent et qu'ils composent avec elles. Ces normes sont la technique, les pratiques (normes comportementales) et les affaires (lois du marché). La société de l'information est régie par un corpus de normes qui ne sont pas toutes juridiques et qui disputent sa suprématie à la loi » (p. 134). Un exemple d'opposition de régimes normatifs se retrouve régulièrement dans les discussions sur les forums, les blogs ou dans les espaces de discussion des sites informatifs : les interactants demandent aux anonymes de s'identifier s'ils veulent que leurs propos se voient accorder une légitimité. Les normes sociales s'opposent ici aux normes de droit, avec une réelle efficacité dès lors qu'il s'agit de s'intégrer ou de se faire reconnaître. Granjon *et al.* (2010) démontrent de leur côté à quel point la recherche de reconnaissance peut aboutir à une forte impudeur.

La confrontation des différentes conceptions des identités numériques encourage à regrouper et caractériser plusieurs formes d'attributs identitaires donnant lieu à des traces numériques. Cette catégorisation les distingue selon leur importance aux yeux des utilisateurs, les contextes, ainsi que les manières dont leur reconnaissance est normalisée juridiquement, socialement et/ou techniquement. De ces comparaisons émerge un modèle interdisciplinaire d'appréhension des attributs de l'identité numérique. Il distingue les traces selon qu'elles soient identifiantes ou non, volontaires ou non, et selon qui y accède et dans quel contexte. Ce modèle permet de mieux comprendre quelles logiques paraissent les plus appropriées pour gérer les différentes catégories d'attributs identitaires identifiées (juridiquement, par des normes sociales, par autorégulation des entreprises, etc.) et d'en déduire l'intérêt et l'acceptabilité d'un service de gestion des identités numériques (indiquées IN dans la figure 1).

¹¹ . Des études menées sur Facebook démontrent ainsi que les données apportées par des tiers sur les profils se voient accorder davantage de crédibilité que celles produites par la personne même (Walther *et al.*, 2008).

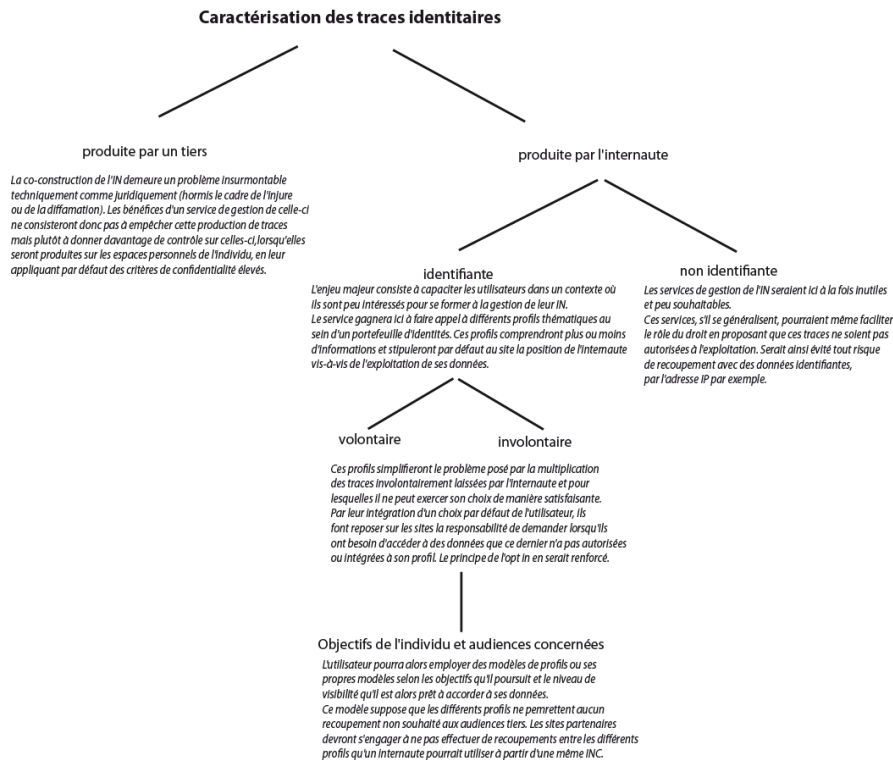


Figure 1. Caractérisation des traces identitaires sur Internet

Conclusion

Une approche complexe des problématiques associées à l'identité dans le contexte numérique se doit de rappeler ses dimensions historique, processuelle et interactionniste. La gestion négociée de nos facettes identitaires constitue un phénomène millénaire (Foucault, 2001), dont le caractère proactif, s'il s'avère plus récent, n'en reste pas moins visible depuis le passage à la modernité (Kaufmann, 2004). Les individus y sont exercés et peuvent transposer certaines habitudes, à tort ou à raison, à leurs usages numériques. Les identités numériques ne sont pas nées récemment et ont donné naissance à tout un ensemble de compétences et de normes, techniques comme sociales, pour les encadrer : création de comptes multiples, pseudonymat, navigation anonyme ou au contraire affichage de son identité civile. Des habitudes, des croyances (justifiées ou non) existent. Cet existant influera sur la conscience des utilisateurs des enjeux associés à leur présence, sur leurs compétences pour la gérer selon leur volonté ainsi que sur leur goût pour se doter de ces dernières si elles font défaut.

Remerciements

Ce travail est issu du projet de recherche « Identic » financé par le secrétariat d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique dans le cadre du volet « Web innovant » du plan de relance et mené durant une période de 22 mois en 2008-2009. Il réunit le Groupe La Poste, la société My.id.is et le laboratoire CEREGE (Université de Poitiers) dans le but de développer une offre à même de fournir aux individus une identité numérique vérifiée. Nous voulons ici les remercier ainsi que les collègues des laboratoires partenaires du CEREGE dans la conduite du projet : LASELDI de l'Université de Franche-Comté, IRIT de l'Université de Toulouse et CEREFIGE de l'Université de Nancy 2.

Bibliographie

- Akrich M., « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Éducation permanente*, n° 134, 1998, p. 79-89.
- Akrich M., Callon M., Latour B., *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines de Paris, 2006.

- Arnaud M., Merzeau L., « Traçabilité et réseaux », *Hermès*, n° 53, 2009.
- Battisti M., « Droit numérique un droit à construire », *Documentaliste*, vol. 47, n° 1, 2010, p. 24-25.
- Berrebi-Hoffmann I., *Politiques de l'intime - Des utopies sociales d'hier aux mondes du travail d'aujourd'hui*, Paris, La Découverte, 2009.
- Boyd D., *Taken Out of Context - American Teen Sociality in Networked Publics*, Thèse de doctorat, University of California, Berkeley, School of Information, 2008.
- Calame P., *Identités de l'individu contemporain*, Paris, Textuel, 2008.
- Cardon D., « Le design de la visibilité. Un essai de cartographie du web 2.0 », *Réseaux*, n° 152, 2008, p. 93-137.
- Clarke B.H., "Early Adolescents' Use of Social Networking Sites to Maintain Friendship and Explore Identity: Implications for Policy", *Policy & Internet*, vol. 1, n° 1, 2009, <http://www.psocommons.org/policyandinternet/vol1/iss1/art3/>
- Coutant A., « Des techniques de soi ambivalentes », *Hermès*, n° 59, 2011, p. 53-58.
- Coutant A., Stenger T., « Processus identitaire et ordre de l'interaction sur les réseaux socio-numériques ». *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, août 2010, http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2010/Coutant-Stenger/index.html.
- Foucault M., *Dits et écrits*, Tome 2, 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001.
- Georges F., « Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0 », *Réseaux*, n° 154, 2009, p. 165-193.
- Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, 1974.
- Goffman E., *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de minuit, 1975.
- Granjon F., Denouël J., « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux », *Sociologie*, n° 1, 2010, <http://sociologie.revues.org/68>
- Iteanu O., *L'identité numérique en question*, Paris, Eyrolles, 2008.
- Kaufmann J-C., *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Nathan, 2001.
- Kaufmann J-C., *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Lacour S., *La sécurité de l'individu numérisé - Réflexions prospectives et internationales*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Lahire B., *L'homme pluriel ; les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 2001.
- Licoppe C., *L'évolution des cultures numériques*, Paris, Éditions FYP, 2009.
- Martuccelli D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002.
- Marwick A.E., Diaz D.M., Palfrey J., "Youth, Privacy, and Reputation", *Harvard Law School Public Law & Legal Theory Working Paper Series*, paper n° 10-29, 2010, http://cyber.law.harvard.edu/publications/2010/Youth_Privacy_Reputation_Lit_Review
- Merzeau L., « Présence : de la gestion d'une identité à l'exercice d'une liberté », *Documentaliste*, vol. 47, n°1, 2010.
- Mesure S., Renaut A., *Alter Ego. Les Paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Aubier, 1999.
- Morin E., « Messie, mais non », *Esprit*, n° 157, 1989, p. 63-76.
- Palfrey J., "The Public and the Private at the United States Border with Cyberspace", *Mississippi Law Journal*, n° 78, 2008, p. 241-294.
- Parmentier G., Rolland S., « Les consommateurs des mondes virtuels : construction identitaire et expérience de consommation dans Second Life », *Recherches et Applications en Marketing*, vol. 24, n° 3, 2009, p. 43-55.
- Piazza P., *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- Solove D.J., *The future of reputation: gossip, rumor, and privacy on the internet*, New Haven, Yale University Press, 2007.
- Stenger T., Coutant A., "How teens deal with their Privacy on social network sites? Results from a national survey in France", *Intelligent Information Privacy Management Symposium*, Stanford (USA), 23-25 mars, 2010, p. 169-174.
- Walther J.B., Van Der Heide B., Kim S-Y., Westerman D., Tom Tong S., "The Role of Friends' Appearance and Behavior on Evaluations of Individuals on Facebook: Are We Known by the Company We Keep?", *Human Communication Research*, vol. 34, 2008, p. 28-49.